

A propos du rapport de la Haute Autorité de Santé

La Haute Autorité de Santé (H.A.S.) vient de publier un rapport sur la santé des personnes prostituées. Le rapport comporte dans son titre le terme « travailleurs du sexe » et son introduction explique que ce terme désignerait les personnes ayant librement « choisi » cette activité, alors que dans toutes les instances internationales, la France, signataire de la Convention de l'ONU de 1949, refuse de faire une distinction entre une prostitution qui serait « libre » et une qui serait « forcée ».

Ce rapport ne s'interroge absolument pas sur les conséquences sur la santé de la violence intrinsèque de la prostitution, des actes sexuels répétés, imposés par l'argent.

De grands noms de la médecine –dont Xavier Emmanuelli, Axel Kahn et Israël Nissan– ont pourtant souligné, dans une tribune publiée en 2015, que « la prostitution est en soi une atteinte grave à la santé physique et psychologique qu'il faut faire reculer tout en protégeant ses victimes. ».

La prostitution est reconnue en France comme une violence faite aux femmes depuis 2011.

Nous sommes très inquiète-es de cette position de la Haute Autorité, en contradiction totale avec la position abolitionniste de la France depuis 1960, renforcée avec l'adoption le 6 avril dernier de la loi de lutte contre le système prostitutionnel.